

RÈGLEMENT ÉPREUVE

MIS À JOUR LE 10/02/2020

LIGHT ON TRAIL

Article 1 – EPREUVES

Les épreuves LIGHT ON TRAIL pour la saison 2020 sont :

- LIGHT ON TRAIL Fort Pélissier : Dimanche 1^{er} mars 2020
- LIGHT ON TRAIL Les Gets : Dimanche 23 août 2020
- LIGHT ON TRAIL Favières : Dimanche 11 octobre 2020

Sur toutes les épreuves : La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation l'autorisation express d'utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, lors de la manifestation sur tout support y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 2 – DISTANCES ET HORAIRES

- LIGHT ON TRAIL Fort Pélissier : Dimanche 1^{er} mars 2020
 - L'épreuve 12 km est ouverte à tous, licenciés ou non, et né(e)s en 2004 et avant avec autorisation parentale.
 - L'épreuve 26 km est ouverte à tous, licenciés ou non, et né(e)s en 2000 et avant avec autorisation parentale.
 - L'épreuve 35 km est ouverte à tous, licenciés ou non, et né(e)s en 2000 et avant.

Départ et arrivée de chaque format : **Fort Pélissier**, 54550 Bainville-sur-Madon.

- LIGHT ON TRAIL Les Gets : Dimanche 23 août 2020
 - L'épreuve 9 km est ouverte à tous, licenciés ou non, et né(e)s en 2003 et avant avec autorisation parentale.
 - L'épreuve 18 km est ouverte à tous, licenciés ou non, et né(e)s en 2002 et avant avec autorisation parentale.
 - L'épreuve 35 km est ouverte à tous, licenciés ou non, et né(e)s en 2000 et avant
- Tout participant au Trail s'engage à respecter le parcours dans sa totalité.

Départ et arrivée de chaque format : **Salle de la Colombière**, 2813 Routes des Grandes Alpes, 74260 LES GETS

- LIGHT ON TRAIL Favières : Dimanche 11 octobre 2020
 - L'épreuve 9 km est ouverte à tous, licenciés ou non, et né(e)s en 2004 et avant avec autorisation parentale.
 - L'épreuve 17 km est ouverte à tous, licenciés ou non, et né(e)s en 2002 et avant avec autorisation parentale.

Départ et arrivée de chaque format : **Base de Loisirs Intercommunale à Favières**, Route de Gélaucourt, 54115 Favières.

Article 3 – CATEGORIES

- Jusqu'à 15kms : né(s) en 2004 et avant
- Jusqu'à 25kms : né(s) en 2002 et avant
- Plus de 25kms : né(s) en 2000 et avant

Article 4 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions sont possibles **uniquement en ligne** au lien suivant : <https://www.njuko.net/lightontrail>

- LIGHT ON TRAIL Fort Pélissier : Dimanche 1^{er} mars 2020

Epreuves	Tarifs
Trail 12 km	13 €
Trail 26 km	19 €
Trail 35 km	24 €

Fermeture des inscriptions le 27/02/2020 à 23h59.

- LIGHT ON TRAIL Les Gets : Dimanche 23 août 2020

Epreuves	Tarifs
Trail 9 km	15 €
Trail 18 km	25 €
Trail 35 km	35 €

Fermeture des inscriptions le 20/08/2020 à 23h59.

- LIGHT ON TRAIL Favières : Dimanche 11 octobre 2020

Epreuves	Tarifs
Trail 9 km	11 €
Trail 17 km	17 €

Fermeture des inscriptions le 08/10/2020 à 23h59.

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée soit :

- D'une photocopie d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- D'un certificat médical datant de moins d'un an **à la date de la compétition** précisant de manière explicite la non-contre-indication à la pratique de **l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition**. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat.

Ces pièces seront obligatoirement déposées sur le site d'inscription en ligne deux semaines avant l'épreuve, dernier délai, afin de valider définitivement l'inscription.

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant les frais de secours, de recherche et d'évacuation en France.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

Tout engagement est personnel.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Une liste d'attente pourra être mise en place.

Article 5 – RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards s'effectue le jour de la course (sur certaines épreuves, un retrait des dossards anticipé pourra être effectué, voir la partie « horaires »)

Article 6 – HORAIRES

- LIGHT ON TRAIL Fort Pélissier : Dimanche 1^{er} mars 2020

<i>PROGRAMME DETAILLÉ</i>	<i>HORAIRES</i>
DIMANCHE	
Retrait des dossards	7h00-9h00
Départ Trail 35 km	08h00
Départ Trail 26 km	08h30
Départ Trail 12 km	09h30

- LIGHT ON TRAIL Les Gets : Dimanche 23 août 2020

<i>PROGRAMME DETAILLÉ</i>	<i>HORAIRES</i>
SAMEDI	
Retrait des dossards	17h00 – 19h00
DIMANCHE	
Retrait des dossards	6h00-9h30
Départ Trail 35 km	8h00
Départ Trail 18 km	9h30
Départ Trail 9 km	10h30

- LIGHT ON TRAIL Favières : Dimanche 11 octobre 2020

<i>PROGRAMME DETAILLÉ</i>	<i>HORAIRES</i>
DIMANCHE	
Retrait des dossards	8h00-9h30
Départ Trail 17 km	9h30
Départ Trail 9 km	10h00

Article 7 – MATERIEL

Chaque participant s'équipera en fonction de la météo. Les chaussures de type Trail sont fortement conseillées.

Prévoir 4 épingles à nourrice pour fixer votre dossard (aucune fournie sur place)

L'usage de bâtons est autorisé sur l'ensemble des formats de course.

L'accès aux courses n'est pas autorisé aux canicross.

Chaque participant devra s'équiper d'un téléphone portable et d'un coupe-vent.

Article 8 – PARCOURS, BARRIERE HORAIRE ET BALISAGE

- LIGHT ON TRAIL Fort Pélissier : Dimanche 1^{er} mars 2020
 - Les Trails 12 et 26 km sont des circuits balisés sans barrière horaire.
 - Le Trail 35 km a une barrière horaire au km 26 (ravitaillement) : 4h00
- LIGHT ON TRAIL Les Gets : Dimanche 23 août 2020
 - Les Trails 9 et 18 km sont des circuits balisés sans barrière horaire.
 - Le Trail 35 km a une barrière horaire au km 27,5 (ravitaillement) : 5h00
- LIGHT ON TRAIL Favières : Dimanche 11 octobre 2020
 - Les Trails 9 et 17 km sont des circuits balisés sans barrière horaire.

Le système de balisage sera organisé avec des rubalises attachées aux arbres, panneaux en bois et un système de marquage au sol délébile (système préservant l'environnement).

Article 8 – SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

La sécurité est assurée par des signaleurs mis en place par l'organisation qui veillent à la sécurité des concurrents et au bon fonctionnement de l'épreuve. L'assistance médicale est assurée par une équipe médicale professionnelle.

Chaque participant se doit de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux signaleurs présents sur le parcours.

Article 9 – RAVITAILLEMENTS

Le Trail est une épreuve en semi-autonomie (esprit Trail).

9 et 12 km : 1 ravitaillement liquide

18 km : 1 ravitaillement liquide et 1 ravitaillement solide et liquide.

26 et 35km : 1 ravitaillement liquide et 2 ravitaillements solides et liquides.

Un ravitaillement complet à l'arrivée de la course

Article 10 – CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Aucune prime ne sera remise. La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisation.

Un classement individuel sera établi.

Des trophées et des lots seront remis aux trois premiers vétérans hommes et vétérans femmes du classement scratch sans distinction de catégories d'âge.

Article 11 – SANCTIONS

Tout participant aux différentes épreuves, surpris à jeter des papiers ou tout autre déchet, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles, ou tout autre manquement au présent règlement intérieur sera rappelé à l'ordre et disqualifié en cas de récidive et devra rejoindre l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 12 – DROIT A L'IMAGE

Chaque athlète autorise l'organisation de LIGHT ON TRAIL à utiliser les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Article 13 – ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Uniquement sur présentation d'un certificat médical, l'organisateur procédera au remboursement de 50% des frais d'inscriptions (hors frais d'inscriptions prélevé par l'interface www.njuko.net) jusqu'à 1 mois de l'épreuve.

Tout autre motif de désistement ne sera pas valable et de ce fait n'entraînera pas le remboursement de l'inscription.

Aucun remboursement ne sera possible 15 jours avant l'épreuve.

Transfert d'inscription selon les conditions mentionnées en article 14.

En cas d'annulation pour catastrophe climatique dont la responsabilité n'incombe pas à l'organisateur (cas de force majeure, impératifs de sécurité, conditions météorologiques, décisions des autorités administratives...) aucune inscription ne pourra être remboursée, le participant ne pourra pas réclamer le paiement de dommages-intérêts à l'organisateur.

Article 14 – TRANSFERT DE DOSSARD

Un transfert de dossard est possible jusqu'à 15 jours de l'épreuve : 5 €

Pour réaliser ce transfert, vous devez vous rendre sur votre espace coureur et cliquer sur le bouton « transférer mon inscription ».

Les dossards ne sont pas transférables pour l'année suivante.

ARTICLE 15 – ASSURANCE ET RESPONSABILITE

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Il incombe aux participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieures à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Renseignements – LIGHT ON TRAIL :

Pour toutes questions relatives aux épreuves : contact@abso-sport.fr ou 06.37.08.97.57

- Directeur de course :

M.LABDANT Julien : contact@abso-sport.fr - 06.37.08.97.57